



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 8 octobre 2020 (18h30)  
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	44 + 1
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	02/10/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Damien BAYLE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Assia BAÏBEN-MEZGUELIDI (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Catherine MICHALON), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

15 OCT. 2020

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-339 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ET RAPPORT ANNUEL DU SYTRAD**

***Rapporteur : Monsieur Laurent MARCE***

L'article L2224-17 du Code général des collectivités territoriales impose aux collectivités de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets précise le contenu de ce rapport.

Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Enfin, Annonay Rhône Agglo ayant délégué la compétence traitement pour la partie ex-Annonay Agglo au Syndicat de Traitement Ardèche Drôme (SYTRAD), Annonay Rhône Agglo doit prendre acte du rapport d'activité rédigé par ce dernier.

**VU** l'article L2224-17 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n°2015-1827 du 30 septembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

**VU** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers établis par Annonay Rhône Agglo pour l'année 2019,

**VU** le rapport d'activité du SYTRAD pour l'année 2019,

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers établis par Annonay Rhône Agglo pour 2019,

**PREND ACTE** du rapport d'activité du SYTRAD pour l'année 2019,

**DIT** que ces rapports seront mis à disposition du public et transmis à chacune des communes membres d'Annonay Rhône Agglo,

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 15/10/20  
Affiché le : 15/10/20  
Transmis en sous-préfecture le : 15 OCT. 2020  
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET